



COMITÉ TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 14 heures 35, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Monteux, la séance est présidée par Christian GROS, Président de la CCSC.

Outre le Président, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

GABERT Pierre	Vice-Président - Titulaire
GARCIA Stéphane	Vice-Président, Sorgues – Titulaire
TERRISSE Michel	Vice-Président, Maire d'Althen des Paluds - Titulaire
TORT Maryse	Conseillère Communautaire - Suppléante

En qualité de représentants du personnel :

BERNARD Danielle	Titulaire (CGT)
DOLADILLE (TAURELLE) Valérie	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)

Etaient absents ou excusés :

EYDOUX Maryline	Vice-Présidente, déléguée au Personnel - Titulaire
BERNAL Henri	Vice-Président - Suppléant
FERRARO Sylviane	Vice-Présidente, Sorgues – Suppléante
LE MEUR Bernard	Vice-Président - Suppléant
TORT Christian	Vice-Président – Titulaire
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
SMITH John	Titulaire (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)

Autres participants :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale
GUERINEAU Sylvie	Directrice des Ressources Humaines
MIKOLAJCZAK Grégory	Directeur des Services Techniques
LINAGE Murielle	Directrice Adjointe des Services Techniques



Après avoir constaté le respect des règles de quorum, Monsieur Christian GROS, Président, débute le Comité Technique.

Il est fait la remarque que dans la convocation il était précisé que seuls les titulaires ou leurs suppléants en cas d'empêchement, devaient être présents. En ce qui concerne les représentants de la CGT, le représentant titulaire et le suppléant sont présents. Le Président précise que la salle peut recevoir jusqu'à 20 personnes (préconisations COVID 19) et demande à l'assemblée s'ils acceptent que M PIRES siège pour cette séance. L'ensemble des participants accepte et précise toutefois qu'en sa qualité de suppléant il ne pourra pas prendre part aux éventuels votes, ni prendre la parole.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian GROS, demande aux représentants des 2 collèges de désigner pour cette séance leur secrétaire respectif.

Monsieur Michel TERRISSE se propose pour le collège des élus, et **Madame Valérie DOLADILLE** pour les représentants du personnel en qualité de secrétaire adjoint pour cette séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE du 05/12/2019

- **Christian GROS, Président** : fait part du compte rendu du comité technique du 5 décembre 2019, et demande à l'assemblée s'il y a des remarques, ou des modifications à apporter.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Répond par la négative.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Répond par la négative.
- **Christian GROS, Président** : Soumet au vote.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ



- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande s'il est normal que siègent les anciens représentants des élus, car les élections municipales sont terminées. Elle précise que ces représentants des élus n'ont plus vocation à siéger n'ayant plus de mandat et précise qu'une dérogation avait été donnée avec pour échéance la date du deuxième tour des municipales. Affirme que le Comité Technique doit se tenir après l'installation du nouveau Conseil Communautaire.
- **Christian GROS, Président** : Rappelle que Monsieur GABERT et Madame TORT ne sont pas présents en tant qu'anciens élus de leurs communes mais en tant que membres du Comité Technique de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat. Les nouveaux conseils municipaux ne sont pas encore installés, le Conseil Communautaire n'a donc pas encore de nouveaux représentants.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020

- **Christian GROS, Président** : Procède à la lecture du document :
 - **Propositions Avancements de grades** :
 - 1 avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1^e classe
 - 3 avancements au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^e classe
 - 2 avancements au grade d'Adjoint technique Principal de 1^e classe
 - 3 avancements au grade d'Adjoint technique Principal 2^e classe
 - 2 avancements au grade d'Agent de maîtrise Principal
 - **Propositions promotion interne** :
 - 3 dossiers promotion au grade de Technicien
 - 4 dossiers promotion au grade d'Agent de maîtrise
 - 1 dossier promotion au grade d'Attaché
 - 7 dossiers promotion au grade de Rédacteur
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Demande si ces éléments ont été validés par les anciens élus.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond par l'affirmative, en précisant que ces propositions ont été étudiées en commission après les entretiens annuels professionnels.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Indique que ces éléments auraient dû être transmis en début d'année car la CAP était prévue initialement en juin et reportée suite au confinement en novembre.
- **Christian GROS, Président** : Rappelle que ces propositions ont été validées à l'issue des commissions d'évaluations professionnelles au mois de février 2020. Rappelle également que la CAP de juin a été reportée en novembre car le pays était en confinement, et qu'il était impossible de réunir le Comité technique au vu de l'état d'urgence sanitaire.



- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'il en a été de même avec la CAP de mars qui n'a pu avoir lieu cette année en raison du confinement.
- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des remarques sur le fond du dossier relatif à la CAP de novembre 2020. Prend note qu'il n'y a aucune remarque et propose de passer au dossier suivant.

**ADDITIF A LA DELIBERATION N°DE/44/4.1/10.12.2018-4 – MISE EN PLACE DU
REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE
L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

- **Christian GROS, Président** : Indique que ce document fixe les plafonds pour le régime indemnitaire des grades de Technicien et Ingénieur.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande à partir de quand cela va être mis en place et s'il y aura un effet rétroactif.
- **Christian GROS, Président** : Indique que cela sera mis en place à compter de mars 2020 avec un effet rétroactif.

**PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES PERSONNELS AYANT ASSURE LA
CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS**

- **Christian GROS, Président** : Demande à Monsieur Philippe DE DAPPER, Directeur général des Services, de présenter le document.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Fait état du document :
Il est proposé de mettre en place une prime exceptionnelle pour les personnels ayant assuré la continuité des services publics, d'un montant maximum de 1000 euros (mille euros), exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.
Elle sera versée au prorata temporis de la présence effective de l'agent et de la mobilisation durant le confinement. Les personnels qui ont assuré le service public, notamment les agents de la collecte des déchets, et les remplaçants des divers services.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que le texte initial prévoit d'octroyer cette prime aux agents en télétravail. Et rappelle qu'il y a eu des agents qui ont tenu des permanences téléphoniques au siège. Préviend que la prochaine fois, il y aura certainement moins de volontaires. Indique qu'il faut reconnaître que certains agents administratifs ont travaillé alors que d'autres étaient en ASA pour garde d'enfant. Sollicite une certaine équité.



- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Indique qu'il ne faut pas faire une généralité avec les agents placés en ASA pour garde d'enfants car certains n'avaient pas d'autre alternative.
- **Christian GROS, Président** : Rappelle qu'il y avait la possibilité pour la collectivité d'imposer une prise de congés de 5 jours aux agents, en télétravail, en Autorisation spéciale d'absence. L'ensemble des élus communautaire a opté pour la non-imposition de cette mesure.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Indique qu'il trouve indécent après ces deux mois de confinement d'évoquer le sujet des congés.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Rappelle que les agents ont fait des permanences et du télétravail. Certains agents ont également été appelés pour la mise sous plis des masques. Précise qu'elle ne sollicite pas les 1 000 euros comme pour les agents sur le terrain (ordures ménagères ou autres), mais une reconnaissance financière au prorata de l'investissement de chacun.
-
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Indique que les agents sont venus et ont pris un risque. Tous ont subi directement ou indirectement ces mesures sanitaires.
- **Michel TERRISSE, Vice-Président** : Rappelle que les agents ont été payés à 100 % contrairement aux travailleurs du privé. Précise que les fonctionnaires ont des droits mais également des devoirs et notamment l'obligation de continuité du service public.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique qu'au début du confinement, les agents qui ont effectué les permanences au siège ne portaient pas de masques et n'avaient pas de plexiglass.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Rappelle que les agents en télétravail ont dû utiliser leur propre matériel car la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat ne dispose que de très peu d'ordinateurs portables et d'accès internet. Demande que les agents en télétravail soient autant considérés que ceux sur le terrain. Pour exemple le service RH a effectué les paies de mars avril et mai en temps et en heure par le biais du télétravail. Puis demande des explications sur le calcul de la prime.
- **Christian GROS, Président** : Informe que le calcul se fait sur la période du 18 mars 2020 au 11 mai, soit 38 jours travaillés, les 1 000 euros seront proratisés au vu de la présence effective (soit environ 26 €/jour en moyenne). Les agents auront donc une prime au prorata de leur présence. Les congés n'ont pas été imposés, pour ne pénaliser personne.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Fait lecture de l'article 3 du décret.
- **Christian GROS, Président** : Propose de clore le débat.
- **Sébastien MARCELIN (UNSA)** : Avant de terminer, demande quand la prime sera versée afin de rassurer les agents.



- **Christian GROS, Président** : Informe que la prime sera versée au mieux en septembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande si les questions ont été envoyées aux élus. Demande que cela soit fait pour les prochains Comités Techniques.
- **Christian GROS, Président** : En prend acte.

1 – RIFSEEP / Point IFSE

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe que l'expertise des agents n'est pas notée dans leur fiche de poste tels que les CACES, Permis, PL. Les agents n'ont pas vu d'augmentation liée à l'IFSE et au faux 13^{ème} mois.
- **Sébastien TOCHOU (UNSA)** : Précise qu'il lui a été annoncé que les fiches de postes sont identiques dans un même service.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle que la fiche de poste caractérise le poste occupé et non pas l'agent.

2 – Fonctionnement du service RH

- **Christian GROS, Président** : Laisse la parole à Madame Sylvie GUERINEAU.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle que le service RH a mis en place des permanences sur les différents sites techniques afin de pouvoir répondre aux questions des agents. Il en est ressorti que peu d'agents se sont inscrits.
- Puis le service RH s'est déplacé sur les centres techniques pour remettre en main propre aux agents leur bulletin de salaire et leur faire signer leurs arrêtés personnels, vers les 11 heures 30, mais il a été demandé d'arrêter cela perturbant les services.
D'autre part, durant le confinement, des agents du service RH ont été présents sur site à la CCSC Montoux, dans un premier temps 2 jours, puis par la suite tous les jours. Tous les appels téléphoniques concernant le service ont été notés et renseignés, souvent avec le téléphone personnel des agents RH en télétravail.
Madame GUERINEAU présente un document qui relève tous les appels transmis au service du personnel pour une semaine complète. Une permanence téléphonique interne au service est assurée chaque jour par chacune des assistantes. Tous les appels sont notés et transférés à la personne qui doit apporter la réponse, et toutes les réponses sont notées pour assurer le suivi.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que l'information n'a pas été donnée.



- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond que cette organisation ne regarde pas les services, mais uniquement les deux personnes de l'accueil qui transfèrent les appels téléphoniques au service.
- **Stéphane GARCIA, Vice-Président** : Indique qu'il faut mettre en place une organisation et une communication sur certains sujets car il y a eu beaucoup d'évolutions et de modifications ces dernières années. Les agents ont perdu le fil et du coup ils ont perdu la confiance. L'amalgame est vite fait avec le service des ressources humaines.

3 – Quels sont les critères d'attribution du CIA ?

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Lors du rendez-vous avec le Président en mars dernier, il a été acté la mise en place du faux 13^{ème} mois pour les agents historiques, et le CIA pour les agents transférés de la CCPRO et de la Ville de Sorgues. Il a été annoncé que tout le monde aurait quelque chose. Or, en mars dernier les agents transférés de Sorgues ont eu 100 euros de CIA sur leur paie. Le retour des agents est que certains ont été absents et ont eu 100 € et d'autres n'ont pas été absents et n'ont pas eu 100 euros.
- **Christian GROS, Président** : Indique qu'un plancher de 100 euros a été mis en place.

4 – Horaires d'été

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Les éléments relatifs aux horaires d'été ont été passés en Comité Technique avant le renouvellement des représentants du personnel. Sollicite que le sujet soit abordé à nouveau.
- **Christian GROS, Président** : Répond par l'affirmative en précisant que le sujet sera vu lors d'un prochain Comité Technique.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Précise qu'un travail va être effectué pour travailler sur une organisation commune car les différences d'horaires sur les sites techniques engendrent des problématiques de paie, de congés, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 06.

Monsieur Michel TERRISSE

Vice-Président de la Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat

Madame Valérie DOLADILLE

Représentant du Personnel

